



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes**

ARRÊTÉ SDIS N° 25 02 01

**RELATIF AU PROTOCOLE INFIRMIERS DE SOINS D'URGENCE ET AU PROTOCOLE DE
SOINS POUR INFIRMIERS EN SITUATION D'ISOLEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales dont notamment ses article R.1424-24, R.1424 - 25, R.1424 - 26, R.1424-27 et R. 1424-28,

Vu le code de la santé publique dont notamment ses articles R. 4311 et suivants et R.4312 et suivants,

Vu le décret N° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours,

Vu le décret N° 93-221 du 16 février 1993 modifié relatif aux règles professionnelles des infirmiers,

Vu l'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personnes et de l'aide médicale urgente,

Vu l'arrêté du 17 avril 2014 fixant la liste des responsabilités exercées par les sapeurs-pompiers volontaires pouvant être indemnisés

Vu la circulaire référencée DSC 10/DCn°00-356 du 6 juillet 2002 relative à application du décret N° 99 -1039 du 10 décembre 1999 relative aux sapeurs-pompiers volontaires

Vu la circulaire du 5 juin 2015 relative à l'application de l'arrêté du 24 avril 2006 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personnes et de l'aide médicale urgente

Vu l'avis favorable du médecin-chef départemental,

Considérant les formations initiales et continues relatives à la mise en œuvre des protocoles infirmiers de soins d'urgence et des protocoles de soins pour infirmiers en situation d'isolement validées par examen individuel certificatif,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : sont inscrits sur la liste départementale des infirmiers sapeurs-pompiers habilités à la mise en œuvre des protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU), les personnels figurant dans liste annexée au présent arrêté (annexe 1),

ARTICLE 2 : sont inscrits sur la liste départementale des sapeurs-pompiers, titulaire du diplôme d'État d'infirmier, habilités à la mise en œuvre des protocoles de soins pour infirmiers en situation d'isolement (PSISI), les personnels figurant dans liste annexée au présent arrêté (annexe 2),

ARTICLE 3 : la durée d'habilitation des personnels mentionnés ci-dessus, est fixée à 13 mois à compter du 1^{er} janvier 2025,

ARTICLE 4 : tout arrêté antérieur relatif aux protocoles infirmiers de soins d'urgence et aux protocoles de soins pour infirmiers en situation d'isolement est abrogé,

ARTICLE 5 : conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif sis 18 avenue des Fleurs à Nice, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

ARTICLE 6 : M. le président du conseil d'administration et M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

Fait à Villeneuve-Loubet, le **24 JAN. 2025**

*Pour le président et par délégation, le directeur
départemental du service départemental d'incendie et
de secours des Alpes-Maritimes,*


Contrôleur général René DIES

ANNEXE 1**Liste d'habilitation 2025 à la mise en oeuvre des
Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence**

Nom	Prénom
ABAD	EMMANUELLE
ADOUANI	SIMON
AVESQUE	FABIENNE
AYMARD	JEAN-CHRISTOPHE
BAMBAGIOTTI	KARINE
BARBARO	DANIEL
BENCHERIF	HANISSA
BERTET	CHRISTINE
BETTI	LAETITIA
BIEHLMANN	CINDY
BOS	FANNY
BOUCHAMA	LAURENT
BOUDOUX-MULLER	MELANIE
BOUE	MICHAEL
BOURDON	SARAH
BOUTET	CAROLE
BRISSONI	MARIE LYSE
CALOSSO	ANAIS
CECCONI	PHILIPPE
CIANCIO	JULIEN
COLE	SEVERINE
DATI	LYDIA
DE ALMEIDA PIRES	JEAN-MICHEL
DEFONTAINE	SOPHIE
DEFONTAINE	JORIS
DE SA	MELANIE
DESEVEDAVY	ARNAUD
DESPAGNE	PIERRIC
DEVOS	STEPHANE
DEWILDE LIMON	AUDREY
DURAND	MEGANE
FASSETTA	NATHALIE
FILIPPINI	SEVERINE
FRAISSE	NICOLAS
GERMAN	MARIE-THERESE
GIRAUD	THOMAS
GLEIZES	LAURENT
GOMEZ LETERTRE	MURIEL
GRENIER	LAURA
GROSDHOMME	VIRGINIE
GRUNER	SABRINA

HUCHET	ALEXIA
JAMET	SEBASTIEN
JOFFIN	CELINE
JORQUERA	MYRIAM
KOELSCH	CHRISTOPHE
LADOGANA	EMMANUEL
LAUNOY	LUDOVINE
LESPAGNOL	EDITH
LETOURNEUR	LUCAS
LOCQUET BAYARD	CHRISTINE
LOTS	REGIS
LUPI	STEPHANE
MACCIOTTA	YANN
MAGNOLI	MELISSA
MAGNY	FREDERIC
MANIE	JEAN-CHARLES
MARIGNANI	LISE
MARRADI	LAETITIA
MARTIN	HELENE
MARTINEZ	OLIVIER
MASSENA	CHRISTOPHE
MELLINGER	BASTIAN
MEUNIER	ARNAUD
MILLARD	STEPHANE
MINIER	PIERRE
MOLINES	MARGAUX
NIVELLE	CHLOE
OLIVERO	LAURA
OTTO-BRUC	CORALIE
PACESCHI	EURYDICE
PAOLI	CEDRIC
PARODI	VALENTIN
PAUDOIE	YOANN
PAULIN	SANDRINE
PHILIPPE	MARIE
PILOT	VALENTIN
PISCITELLO	GREGORY
POMERO	MATHIEU
PORTANERI	CARINE
PROULT	PHILIPPE
REYMONDET	RIKHILDE
RICHARD	TOM
ROELS	ANNE-CAROLINE
ROLANDO	ARMELLE
ROMEO	SEBASTIEN
ROSSI	MARC
ROUBAUDI	CHARLOTTE
ROUSSEAU	AUDREY
RUIZ	MARINE

SABLEREAU	PIERRICK
SAYE	CATHERINE
SIMON	NICOLAS
SPETZ	ROMAIN
SQUILLACI	FANNY
STASTNY	JOHAN
TAIEB	SANDRINE
TECHE	FREDERIQUE
TERRASSON	JEAN-PHILIPPE
TESSIER	JOFFREY
TUPET	CLEMENCE
VIDAL	PIERRICK
VIUDES	ANTOINE
YZOARD	PIERRE
ZADEH	MAXIME

Liste d'habilitation 2025 à la mise en oeuvre des Protocoles de Soins Infirmiers en Situation d'Isolement

Nom	Prénom	Affectation
ALLARD	MAXIME	LE TIGNET
ALLAVENA	ELSA	BREIL-SUR-ROYA
BILGER	FLORENT	CONTES
BOCOGNANO	LAURENT	SOSPEL
BOULIL	SABRINA	CONTES
BRAGANTI	MARIE-JEANNE	COURSEGOULES
BREMOND	REMI	PEILLE
BUCHY	CELINE	VILLARS-SUR-VAR
CABLAT	ESTELLE	LUCERAM
CALLET	CAROLE	GUILLAUMES
CHAMPOUSSIN	AIDA	VILLARS-SUR-VAR
CHIOCCI	LUCAS	CABRIS
COBACHO	VANESSA	CARROS
COMBE	AUORE	TOURRETTE-LEVENS
COTTA	OPHELIE	LUCERAM
DRAGAN	DANIELA-DENISA	ROQUESTERON
EVARD	VALENTIN	LE TIGNET
FERRIER	MARION	SOSPEL
GAGLIO	JENNIFER	LA BRIGUE
GALLERI	PASCAL	PEILLE
GHINTRAN	FANNY	SAINT-MARTIN-VESUBIE
GRAUBY	ROBIN	SOUS-DIRECTION SANTE
GROPPELLI	STEPHANE	L'ESCARENE
GUNTHER	JEAN-FRANCOIS	PEGOMAS
JAUME	EMILIE	TOURRETTE-LEVENS
LEFEBVRE	JEROME	CANNES PASTOUR
LEPLEUX	SANDRINE	SAINT-AUBAN
LEPOLARD	LAURA	LE TIGNET
MARROU	FABIEN	SAINT-ETIENNE-DE-TINEE
MAUREL	GUILLAUME	CARROS
MOUSLY	DELPHINE	VENCE
OUDOT	LORINE	FONTAN
PAROLA	TRISTAN	CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE
PASCUAL	AUORE	COURSEGOULES
PIN	GERSENDE	CONTES
PLAUT	VICTORIA	ROQUEBILLIERE
POMERANTZ	ANTOINE	SOUS-DIRECTION SANTE
RAMADIER	JEAN-CLAUDE	ROQUEFORT-LES-PINS
REKAH	DORIAN	TENDE
REY	NICOLAS	SOSPEL
RIBERI	SABRINA	FONTAN
ROCHET	THIBAUT	LEVENS
ROUX	OLIVIER	CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE
SAUZEAU	VINCENT	CONTES
SCARXELL	CHARLENE	SAINT-MARTIN-VESUBIE

TEISSEIRE	MAELLE	VENCE
TRUFFAUT	ANTHONY	VENCE